

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Société : SARL Solutions d'Amélioration des Fermetures Extérieures – S.A.F.E

Adresse : 1 bis rue Pierre et Marie Curie – 92140 Clamart – France

Téléphone : 01 84 19 31 00 – Email : contact@safemenuiseries.fr

SIREN : 817 860 935 – RCS Nanterre

Gérants : M.Christopher Grondin et Monsieur Damien VIDAL

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de fourniture et d'installation de menuiseries extérieures réalisées par la société SAFE.

La signature d'un devis implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 1 – Objet

Les présentes CGV définissent les droits et obligations de la société SAFE et de ses clients dans le cadre de la fourniture et/ou de l'installation de menuiseries extérieures : fenêtres, portes, volets, baies vitrées, portes d'entrée, etc.

Article 2 – Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis détaillé. La commande devient ferme après signature du devis avec la mention « Bon pour accord ». Les menuiseries étant fabriquées sur mesure, toute commande validée ne peut être annulée sauf accord exprès de la société SAFE.

Article 3 – Modalités de paiement

Les modalités de paiement applicables sont les suivantes : 50 % d'acompte à la commande et 50 % à la réception des travaux ou à la livraison. Tout retard de paiement pourra entraîner des pénalités de retard ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément à la réglementation.

Article 4 – Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont indiqués à titre indicatif. Ils peuvent être modifiés en raison des délais fournisseurs, des contraintes techniques ou des conditions météorologiques.

Article 5 – Accès au chantier

Le client doit permettre un accès normal au chantier. En cas d'impossibilité d'accès, le chantier pourra être reporté sans que la responsabilité de SAFE puisse être engagée.

Article 6 – Travaux supplémentaires

Tout travail non prévu dans le devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire ou d'une facturation supplémentaire après accord du client.

Article 7 – Fourniture seule

Dans certains cas, la société SAFE peut fournir les menuiseries sans assurer la pose. Dans ce cas, la responsabilité de SAFE se limite à la conformité des produits fournis.

Article 8 – Réception des travaux

La réception des travaux intervient à l'achèvement de l'installation. Toute réserve doit être formulée au moment de la réception.

Article 9 – Garanties

Les travaux bénéficient des garanties légales : garantie légale de conformité, garantie contre les vices cachés et garantie décennale lorsque les travaux relèvent de cette obligation.

Article 10 – Garantie fabricant

Les produits installés bénéficient également des garanties fabricants selon leurs conditions spécifiques.

Article 11 – Responsabilité sur supports existants

SAFE ne peut être tenue responsable des défauts provenant des supports existants (maçonnerie, murs, structures) pouvant affecter la pose des menuiseries.

Article 12 – Assurance – Dépose des menuiseries existantes

Lors de la dépose des menuiseries existantes, notamment en rénovation ou en dépose totale, des dégradations peuvent apparaître sur les supports existants (plâtre, enduits, peintures, carrelage, placoplâtre, revêtements muraux, etc.).

La société S.A.F.E réalise les reprises nécessaires directement liées à la pose de la menuiserie (calfeutrement, joints, éventuel rattrapage local au plâtre).

En revanche, les travaux de finition tels que :

- enduits,
- peinture,
- tapisserie,
- placoplâtre,
- carrelage,
- revêtements décoratifs

ne font pas partie des prestations de la société S.A.F.E.

Ces travaux restent à la charge du client ou de l'entreprise de finition de son choix.

Article 13 – Assurance

La société SAFE est couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle et une assurance décennale conformément à la législation du bâtiment.

Article 14 – Photos de chantier

La société SAFE se réserve le droit de prendre des photographies des réalisations à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, portfolio) sans divulguer les informations personnelles du client.



Solutions
d'Amélioration
des Fermetures
Extérieures

www.safemenuiseries.fr

Article 15 – Retard client / chantier inaccessible

En cas de retard imputable au client ou de chantier inaccessible, la société SAFE pourra reporter l'intervention sans indemnité.

Article 16 – Force majeure

SAFE ne pourra être tenue responsable en cas d'événement indépendant de sa volonté empêchant l'exécution normale des travaux : intempéries, grèves, pénuries, etc.

Article 17 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre des relations commerciales sont traitées conformément au RGPD et utilisées uniquement pour la gestion des clients.

Article 18 – Litiges

En cas de litige, les parties rechercheront une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 19 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.